

A La Rencontre Du Petit Patrimoine Picard

ASSOCIATION LOI 1901

E-Mail : petitpatrimoinepicard@gmail.com

Amiens, le 1er décembre 2025

Le Président et les membres du Conseil d'Administration de l'Association « A la rencontre du Petit Patrimoine Picard" vous invitent à l'Assemblée Générale qui se tiendra :

le samedi 24 janvier 2026 à 9 heures 30

**à HO-MEETING (enseigne PAUSY) au 734 Route Nationale 25 – 80260
POULAINVILLE**

Ordre du Jour :

- ❖ 9h30 : Accueil café
- ❖ 10h00 à 13h00
 - 1. Rapport moral présenté par le Président Daniel DEVLOO et vote
 - 2. Rapport d'activités présenté par la Vice-Présidente, Carole DEHOUVE et vote
 - 3. Rapport financier présenté par le Trésorier Denis CAPRON, vote et quitus
 - 4. Résolutions présentées par Philippe DEHOUVE et vote
 - 5. Perspectives 2026, budget prévisionnel et cotisation 2027 présentés par le Président
 - 6. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration
 - 7. Site internet présenté par Bruno DEHOUVE
 - 8. Questions diverses
- ❖ 13h00 : Menu « Cosy » - Apéritif - Chèvre chaud – Médailon de filet mignon sauce aux 5 baies accompagné d'une poêlée de légumes et d'un gratin dauphinois – Entremets aux fruits – ¼ de vin – eau plate et gazeuse - café

Bien entendu, nous comptons sur votre participation.

De plus, afin de garantir un débat de qualité, vous êtes invités à nous communiquer vos questions à l'avance.

Bien cordialement.

Le Président,
Daniel DEVLOO

*Siège social : 5, rue Briaux – 80600 BEAUQUESNE - ☎ 06 33 80 80 94
Secrétariat : 26, cité des Bleuets – 80000 AMIENS - ☎ 06 82 82 77 78
Site internet : petitpatrimoinepicard.fr*

A La Rencontre Du Petit Patrimoine Picard

ASSOCIATION LOI 1901

E-Mail : petitpatrimoinepicard@gmail.com

BULLETIN DE PARTICIPATION

Assemblée Générale du Samedi 24 janvier 2026

Coût de l'Assemblée générale : 55 € par personne (parking aérien gratuit - accueil café - déjeuner - location de salle et matériel compris) - chèque à l'ordre du Petit Patrimoine Picard

Bulletin de participation et règlement à nous faire parvenir, s'il vous plaît, au secrétariat au plus tard pour le mardi 6 janvier 2026. Les chèques seront encaissés le 15 janvier 2026.

Délai de rigueur imposé par le restaurateur. Merci de bien vouloir en tenir compte.

M. et / ou Mme

.....
Nombre de personnes X 55 euros = euros

Participera (ont) à l'Assemblée Générale et au déjeuner OUI NON

Si non, donne (nt) pouvoir à

M et/ ou Mme

Question(s) ou point(s) que je souhaite mettre à l'ordre du jour de l'AG :

.....
.....